

## **Proposition d'article pour votre journal municipal / de message à insérer sur votre site internet**

### **L'ACCUEIL DANS VOTRE SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS ÉVOLUE !!**

A compter du mois d'avril, pensez à prendre rendez-vous pour vos questions complexes.

Un nouveau service d'accueil personnalisé sur rendez-vous a été mis en place dans les services des impôts des particuliers, par la Direction départementale des Finances publiques du Val d'Oise. Cette réception personnalisée est réservée aux demandes les plus complexes.

**Prendre rendez-vous, c'est :**

- ◆ choisir le jour et l'heure ;
- ◆ éviter de se déplacer ou être reçu sans file d'attente suite à la prise de rendez-vous ;
- ◆ plus rapide et efficace : un agent prend préalablement connaissance de votre dossier ;
- ◆ gagner du temps : vous apportez toutes les pièces utiles pour votre dossier.

**Vous pouvez prendre rendez-vous :**

- ◆ en ligne sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) (rubrique « CONTACT ») de chez vous ou dans l'espace PC libre-service de votre service des impôts des particuliers ;
- ◆ par téléphone au numéro figurant sur vos avis d'impôt ou votre déclaration de revenus ;
- ◆ au guichet du centre des finances publiques.

**Pour un meilleur service,  
l'accueil dans votre centre  
des Finances publiques évolue.**

**Pour vos questions complexes,  
pensez désormais  
à prendre RENDEZ-VOUS !**

**impots.gouv.fr**

un site de la direction générale des finances publiques

**F** FINANCES PUBLIQUES



© DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES - DÉCEMBRE 2017